

COK

– CP 214 – 1936 Verbier

027 – 771 7107

secretaire@verbier-kermesses.ch

www.verbier-kermesses.ch

(merci de compléter ou corriger !)

Tél. :

E-Mail :

Verbier, le 31 mai 2011 dg

Bonjour,

Vous trouverez en annexe le nouveau formulaire d'inscription pour les traditionnelles kermesses de Verbier, qui deviennent la FÊTE NATIONALE à VERBIER les 31 juillet et 1er août 2010

Nous vous rendons très attentif au point 6 !

La priorité sera donnée à ceux qui ont payé leur inscription, à ceux qui participent depuis plusieurs années aux kermesses, aux bordiers, à ceux qui viennent les 2 jours et aux commerçants de Verbier-Val de Bagnes.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à nouveau à Verbier et vous remercions de votre contribution à l'animation de notre station. « **La kermesse - Fête Nationale** » est la **fête populaire de Verbier**.

MERCI de nous communiquer votre adresse e-mail à : daniel@verbier.ch.

Dans l'attente de votre formulaire en retour et au plaisir de vous retrouver bientôt nous vous adressons nos meilleures salutations.

Pour le **COK**
Le secrétaire
Daniel GUINNARD



FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES KERMESSES DU 31 JUILLET & 1er AOÛT 2011

A retourner au **COK – CP 214 – 1936 Verbier** pour le 15 juin 2011 ou à daniel@verbier.ch

Le soussigné déclare participer aux kermesses organisées par le COK le 31 juillet et le 1er août 2011 (36^{ème} édition) qui se dérouleront dans la rue de la Poste. Il s'engage à respecter le présent contrat. Le COK se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions ci-dessous, de prendre les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants (par exemple fermeture provisoire ou définitive du stand).

1. Finance d'inscription pour la kermesse (1 ou 2 jours) :

- Pour les stands avec vente de boissons, nourritures, etc... le m linéaire Fr. 50,-
 - Pour les stands des artisans, habits, etc... le m linéaire Fr. 20,-
 - Pour les restaurants dans le rue forfait Fr. 200,-
 - Pour les remorques forfait Fr. 300,-
- le montant est à payer pour le 30 juin sur le CCP 19-42847-0**
- Pour les autres stands sans aucune vente (jeux, animation, ...) Gratuit

Votre stand (genre + grandeur en mètre linéaire) :

2. Horaire d'ouverture des stands :

- le 31 juillet installation dès 07h30. Ouverture de la kermesse à 12h00 jusqu'à 02h00 & le
- 1er Août dès 10h00 jusqu'à 23h00. Obligation à tout le monde de maintenir le stand ouvert jusqu'à la fermeture, sauf les artisans.

3. En cas de vente de boissons, vous avez l'obligation de respecter le contrat signé par le **COK** avec son partenaire **Carlsberg**.

4. Les participants sont informés :

- un médecin de garde sera à disposition (M. Gay-Crosier François 027 – 771 7001) :
- des moyens de défense incendie seront mis à disposition par les organes responsables
- conformément aux articles 47 de l'ODALOU et 12 de l'OHyg, des contrôles d'hygiène peuvent être effectués par les services compétents et les contrevenants dénoncés. En aucun la responsabilité du COK ne pourra être engagée.

5. Le COK se réserve l'**acceptation** et la désignation de l'**emplacement** de chacun. Priorité sera donnée, dans la mesure du possible, à ceux qui ont pignon sur rue, à ceux qui ont payé, aux plus anciens exposants.

6. Les tables & bancs ne seront plus mis à disposition par l'organisation !

7. Le montage des stands doit se faire de 07h30 à 11h00 le 31 juillet et le démontage le soir du 1er Août après la fermeture de la kermesse. L'exposant nettoiera sa place et les sacs à poubelles devront être déposés dans le container prévu à cet effet.

8. L'énergie générale électrique est comprise dans le montant de l'inscription. Toutefois l'installation de rallonges électriques est à la charge de chaque participant. L'eau est disponible à la fontaine et dans les différents commerces sur demande. Le **COK** ne peut être tenu responsable en cas de non-fonctionnement ou si la surcharge de demande sur les tableaux électriques déclenche les sécurités.

9. Tout exposants a la possibilité de transmettre les infos sur leurs activités au responsable du podium principal, qui les diffusent ensuite par les haut-parleurs disposés dans la rue.

10. Pour tout ce qui n'est pas prévu ci-dessus, seuls les responsables du COK sont aptes à prendre des décisions, à savoir Christophe Sempere - Président, P.-Y. Glassey – chargé de la sécurité, Francis Sultani – Président d'honneur ou Daniel Guinnard – secrétaire.

Nom + Prénom + @ :

Adresse + Tél :

Fait à....., le..... Signature.....